



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15511
7 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Guyana, Jordanie, Ouganda, Panama, Togo et Zaïre : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question des condamnations à mort prononcées le 19 août 1981 en Afrique du Sud contre M. Anthony Tsotsobe, M. Johannes Shabangu et M. David Moïse,

Rappelant sa déclaration du 4 octobre 1982 (S/15444) concernant les condamnations à mort prononcées le 6 août 1982 en Afrique du Sud contre M. Thelle Simon Mogoerane, M. Jerry Semano Mosololi et M. Marcus Thabo Motaung, membres de l'African National Congress d'Afrique du Sud, et réitérant l'appel urgent à la clémence qu'il a adressé au pouvoir exécutif dans cette affaire,

Gravement préoccupé par la confirmation, par la Division d'appel de la Cour suprême d'Afrique du Sud, le 26 novembre 1982, des condamnations à mort prononcées contre M. Anthony Tsotsobe, M. Johannes Shabangu et M. David Moïse,

Conscient que l'exécution de ces condamnations à mort aggraverait encore la situation en Afrique du Sud,

1. Demande aux autorités sud-africaines de commuer les peines de mort prononcées contre les six hommes;

2. Prie instamment tous les Etats et organisations d'user de leur influence et de prendre d'urgence des mesures conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux instruments internationaux pertinents pour sauver la vie de ces six hommes.

—

